

**M. le Premier Président honoraire
Julien Reiter**

Nous apprenons avec un profond regret, la mort, survenue à Vézélise, où il s'était retiré, de M le premier président honoraire Julien Reiter. Agé de 73 ans, membre titulaire de l'Académie de Stanislas depuis le 1^{er} février 1929, M. Reiter, ancien maire de Roussy-le-Village, avait été élu conseiller général de la Moselle.

Il était, en effet, originaire de la Lorraine autrefois annexée, étant né le 15 mai 1866 à Gavissy, près de Thionville. Il fit au lycée de Nancy ses études classiques et, à la Faculté de Droit de notre ville, ses études juridiques.

Sa carrière dans la magistrature fut aussi brillante que rapide. Juge suppléant à Saint-Mihiel, juge d'instruction à Rethel, juge à Saint-Dié, il devint, en 1894, président du tribunal de Briey. Après un court passage à Lorient comme président du tribunal, il occupa à Nancy le siège de vice-président du tribunal civil, secondant utilement un président âgé.

Président le 5 décembre 1908, il revêtit la robe rouge bordée d'hermine comme premier président de l'importante cour de Douai, le 26 mai 1914. Le 4 août 1927, il est premier président à Nancy, où il demeure entouré du respect de tous jusqu'à l'instant où il prend une retraite bien gagnée.

On remarquera qu'il a atteint, encore jeune, les plus hautes fonctions, puisqu'il était premier président à l'âge de 58 ans.

C'est qu'à la Chancellerie, on appréciait fort les qualités d'élite de ce magistrat professionnel.

Déjà à Briey, au moment où l'industrie minière et métallurgique prenait son intense développement, il montra tout son savoir-faire dans l'application aux étrangers des lois ouvrières.

A Nancy, il dut s'assimiler et appliquer, en des cas souvent délicats, toute une série de lois nouvelles issues après l'armistice : loyers, dommages de guerre, indemnités de réquisition, etc.

Plusieurs de ses arrêts, tant à Douai qu'à Nancy, ont fait jurisprudence en des matières nouvelles et ont eu les honneurs du « Sirey » et du « Dalloz ».

Type excellent du magistrat de nos jours, le premier président Reiter était connu comme un actif débaleur de rôles. Sa justice, loin d'être boiteuse, était aussi droite qu'expéditive.

On peut noter de lui ce trait digne d'un Lorrain : Il fit volontairement son service militaire dans l'artillerie, dédaignant d'user d'une facilité ouverte aux Alsaciens-Lorrains et qui leur permettait d'éviter tout service actif en différant jusqu'à 25 ans la réintégration dans la nation française.

Son abord franc, courtois et cordial, lui attirait les sympathies. Comme beaucoup de Lorrains, il tenait la chasse, qu'il pratiqua jusqu'à un âge avancé, pour le meilleur, le plus sain et le plus passionnant des sports.

Très aimé à l'Académie de Stanislas, où ses conseils judicieux et fins faisaient autorité, il laissera un grand vide dans notre société savante.

Le premier président Reiter était commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg.

Avant que ses obsèques n'aient lieu à Vézélise, nous prions respectueusement Mme Julien Reiter et toute la famille du regretté premier président de trouver ici l'expression de nos vives et sincères condoléances.

AVIS MORTUAIRES

VEZELISE

✠ Mme Julien REITER ;
✠ Mlle Germaine REITER ;
Et toute la famille.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Julien REITER

Premier Président honoraire
de la Cour d'Appel de Nancy
Membre de l'Académie de Stanislas
Ancien Conseiller général de la Moselle
Ancien Maire de Roussy-le-Village
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre
de la Couronne de Chêne du Luxembourg

etc... leur époux père et parent, décédé à Vézélise, le 4 avril 1940, dans sa 74^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Et vous prient, d'assister aux services funèbres et enterrement, qui auront lieu le lundi 8 courant, à 10 heures 30, en l'église de Vézélise, et de là au cimetière de la commune.

Réunion à l'église où le corps sera déposé.